

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1501

présenté par

M. Poulliat, M. Mis, M. Girardin, Mme Liso, Mme Guerel, Mme Mauborgne, Mme Cazarian,
Mme Bergé, Mme Rossi, M. Fauvergue, M. Rudigoz, Mme Thourot, M. Zulesi, M. Simian,
Mme Abadie, Mme Valetta Ardisson, M. Vignal, Mme Bono-Vandorme, M. Dombreval,
Mme Mörch, M. Rebeyrotte, Mme Valérie Petit et M. Leclabart

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 31, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.